

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Budget participatif

4^e ÉDITION



THÉMATIQUE 2024

SPORT POUR TOUS
SPORT SANTÉ
SPORT TOURISME

Dépôt d'idées

DU 4 MARS AU 5 AVRIL 2024

En tant qu'association, proposez vos idées sur le site budgetparticipatif16.lacharente.fr, ou via les bulletins disponibles et à déposer dans les accueils du Département.

Consultez le règlement complet sur la plateforme du Budget Participatif. Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux  



Budget participatif

4^e ÉDITION

Dépôt d'idées

jusqu'au 5 avril 2024

PORTEUR

Nom de l'Association :

.....

Siège social de l'Association :

.....

Nom / Prénom du Président ou de la Présidente :

.....

Nom / Prénom du Porteur ou de la Porteuse :

.....

N° de téléphone :

.....

Email :

.....

LIEU DU FUTUR PROJET

Au sein de votre structure associative : oui non

Sur un terrain communal : oui non Nom de la commune :

Si oui, accord de la commune : oui non

**L'accord de la commune sera obligatoire
pour déterminer la faisabilité de l'idée.**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF CHARENTAIS 2024

Le budget participatif est un processus démocratique permettant aux Charentais de proposer, puis de choisir des **projets d'intérêt général qui contribueront à la transformation de leur territoire**. Les habitants peuvent ainsi proposer des projets répondant à leurs besoins et cadre de vie. Il stimule la démocratie en la rendant plus vivante de manière continue, tout au long du mandat. Les outils numériques permettent également d'ouvrir plus largement la participation. Le Département de la Charente a engagé une **politique volontariste pour le développement de la pratique sportive**. L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024 est une réelle opportunité de véhiculer des valeurs citoyennes. Le Département de la Charente a obtenu le label « Terre de jeux 2024 » en mars 2020 et accueillera la Flamme olympique le 24 mai 2024. Cet engagement dans l'aventure des Jeux se traduit par le **soutien d'actions autour de trois grandes thématiques : Célébration, Engagement et Héritage**. Dans le cadre de cet héritage, le Département de la Charente souhaite **dédier son prochain budget participatif à des projets d'équipements sportifs**.

LES GRANDS PRINCIPES DU BUDGET PARTICIPATIF CHARENTAIS 2024

Le Budget Participatif Charentais est doté de 600 000 €.

Les idées doivent se traduire à travers la thématique « Sport pour tous, Sport Santé, Sport Tourisme » et ne concerner que des dépenses d'investissement.

L'idée doit bénéficier aux Charentais, à savoir :

- être d'intérêt général : l'idée déposée ne doit pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profit personnel (intérêt général sous-entend que la gestion est désintéressée et que l'association ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes),
- si des travaux sont réalisés dans un espace ou un bâtiment public, ils doivent transformer la vocation initiale du lieu en espace et activités libres d'accès.

1 - DÉPÔT D'IDÉES

1-1 Qui peut déposer une idée ?

- Peut déposer une idée toute association dont le siège est situé en Charente.
- Un porteur est autorisé à déposer une seule idée qui pourra être transformée en projet et présentée au vote.

Les collectivités locales, les établissements publics et syndicats dont elles sont membres, ainsi que les sociétés commerciales ne peuvent pas déposer d'idée.

1-2 Montant maximum des projets

Montant maximum du projet : 30 000 €.

1-3 Où déposer une idée ?

Le dépôt d'idées peut être effectué de 3 manières distinctes :

- **via le formulaire en ligne sur la plateforme numérique : budgetparticipatif16.lacharente.fr,**
- **par formulaire papier à déposer dans les urnes** disposées au siège du

Département (31 bd Émile Roux, 16000 Angoulême), à l'accueil de la MDPH (15 bd Jean Moulin, 16000 Angoulême) et des Maisons Départementales des Solidarités réparties sur le territoire, où les porteurs d'idées peuvent remplir le formulaire mis à leur disposition,

- **par voie postale** (Direction Générale des Services, Cellule Dialogue citoyen, 31 bd Émile Roux, 16000 Angoulême).

Dans tous les cas, le formulaire internet ou papier, doit être l'unique support de dépôt d'idées (téléchargeable sur budgetparticipatif16.lacharente.fr).

1-4 Quand ?

Le dépôt d'idées est ouvert du lundi 4 mars 8h au vendredi 5 avril 2024 à 17h.

2 - ÉLIGIBILITÉ DE L'IDÉE

Les idées doivent induire des dépenses d'investissement (projets d'aménagement, achat d'équipements) **et non des dépenses de fonctionnement** (prestation de services, frais de personnel, études, formation, animation).

Un descriptif et une demande de devis ou d'estimation financière seront demandés au porteur de projet afin de déterminer la recevabilité de l'idée. Le Département pourra prendre attache avec les porteurs pour la construction de leur projet.

Tout projet engendrant un aménagement sur un terrain communal nécessitera au préalable un document d'acceptation de la commune concernée.

Une vérification de la faisabilité technique et juridique de l'idée est assurée préalablement par un comité technique pour en garantir la réalisation potentielle.

À ce stade, l'idée acquiert le statut de projet.

Exemples de projets éligibles :

Aménagement de parking à vélos, aménagement de parcours de santé, d'espaces sportifs, achats de vélos, design actif, panier de basket urbain (arbre à basket), terrain de

pétanque, accès / ponton nage en eau libre / triathlon, mobilier sportif extérieur (table de ping-pong, espace orientation permanent, panier ultimate ...), mur de tennis, rénovation de l'éclairage existant, parcours sportifs partagés (accessibles à tous), mobilier urbain à usage mixte (exemple module de skate utilisable comme banc public ou inversion).

Exemples de projets inéligibles :

Construction ou démolition d'un bâtiment, création de pistes cyclables, création d'un city-stade, création d'éclairage, création et rénovation des vestiaires / sanitaires d'un équipement structurant existant.

Chaque projet devra s'attacher à contribuer à l'agenda Charente 2030.

Le Département porte l'ambition de contribuer activement à l'Agenda 2030 international adopté en septembre 2015 par les États membres de l'ONU. Cet Agenda porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le composent constituent le référentiel sur lequel s'appuie la collectivité pour définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques. À ce titre, le Département souhaite que l'ensemble des actions qu'il mène en tant que maître d'ouvrage ou en tant que partenaire soient de plus en plus **vertueuses en termes de développement durable**. Aussi, les porteurs de projet expliqueront les ODD ciblés.

Liste de 4 ODD parmi les 17, retenus pour la pratique sportive :

- égalité entre les sexes (ODD 5),
- inégalités réduites (ODD 10),
- consommation et production responsables (ODD 12),
- mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Vous pouvez, bien évidemment, cibler d'autres objectifs parmi les 13 autres ODD.